

«L'Eglise réformée du Valais n'a rien à cacher»

INTERVIEW Dans le cadre d'une potentielle enquête sur les abus commis au sein des Eglises réformées de Suisse, la question de la disponibilité de leurs archives RH se pose. Pointage valaisan avec le pasteur Gilles Cavin.

PAR LUCAS VUILLEUMIER / PHOTO SACHA.BITTEL@LENOUVELLISTE.CH

Après les catholiques suisses et les protestants allemands, dont les archives ont récemment révélé des cas d'abus dissimulés, c'est au tour des réformés de Suisse d'être mis sous le feu des projecteurs. Pour autant, leur faïtière, à la tête de 24 Eglises cantonales, s'interroge encore sur la faisabilité d'une telle enquête, ces archives n'étant pas centralisées. Le pasteur Gilles Cavin, président du Conseil synodal (exécutif) de l'Eglise réformée évangélique du Valais (EREV), apporte des précisions sur la gestion de ses employés, et se dit prêt à collaborer si une enquête est lancée.

Dans le cas d'une telle enquête, est-ce que votre Eglise pourrait facilement fournir ses archives RH?

D'un point de vue organisationnel, les archives RH sont immédiatement accessibles. D'un point de vue juridique, cette question est toutefois délicate. En principe, les dossiers RH sont confidentiels. Il faudrait donc que l'enquête soit bien cadrée et soumise à des exigences claires.

C'est-à-dire?

Une telle enquête devrait être justifiée par un intérêt prépondérant, à savoir que notre faïtière, l'Eglise réformée de Suisse, reçoive un mandat précis de la part de ses organes compétents. De plus, celle-ci devrait alors être menée par un enquêteur qualifié et lié par



Gilles Cavin, président du Conseil synodal de l'Eglise réformée évangélique du Valais.

une obligation de confidentialité stricte. En effet, la conservation de l'anonymat étant difficile dans une petite Eglise comme la nôtre, où la simple indication de la paroisse et de la période peut suffire à identifier le ministre ou l'employé concerné, toute communication nominative d'éventuels soupçons devrait être faite uniquement au Conseil synodal.

«En principe, les dossiers RH sont confidentiels. Il faudrait donc que l'enquête soit bien cadrée et soumise à des exigences claires.»

Autrement, les informations doivent être anonymisées (nombre de cas, année, etc.).

La gestion RH est-elle centralisée dans votre Eglise?

La gestion RH se fait par le Conseil synodal pour les ministres et les intervenants qui dispensent le cours d'éthique et cultures religieuses en milieu scolaire (ECR). Cependant, il faut

souligner que le suivi des ministres dans l'accomplissement de leur cahier des charges se fait par les conseils de paroisse. Par ailleurs, la plupart des paroisses ont des employés qu'elles gèrent directement (concierges, secrétaires).

Est-il sûr que les archives des paroisses ont bien été conservées? Les règlements de notre Eglise

imposent aux paroisses de conserver les PV des séances des conseils et des assemblées de paroisse ainsi que les registres des baptêmes et des actes ecclésiastiques. Pour les autres documents, les paroisses conservent ceux qu'elles souhaitent. Il y a de grandes disparités entre les paroisses sur ce sujet.

En cas de souci, les paroisses sont-elles néanmoins tenues de faire remonter les cas problématiques au Conseil synodal? Oui.

Quelle est la réglementation en vigueur quant à l'archivage des dossiers RH au sein de votre Eglise?

Les dossiers RH sont conservés pendant dix ans après la fin des rapports de travail, puis détruits. Il convient de souligner que les PV du Conseil synodal sont archivés pour une durée indéterminée. Il est fort probable qu'une éventuelle problématique d'abus aurait donné lieu à une mention dans un tel PV, de sorte que ceux-ci semblent en définitive plus pertinents comme base d'analyse que les dossiers RH.

Votre Eglise serait-elle favorable à pareille enquête?

L'Eglise n'a rien à cacher. Elle ne s'opposera donc pas à une telle enquête. En revanche, elle n'est pas convaincue de sa pertinence, étant donné la petite taille de l'EREV. De plus, à l'heure actuelle, aucun cas d'abus n'a été signalé.

PROTESTINFO

Un guide actualisé pour mieux revaloriser les déchets

CONSTRUCTION Pour utiliser davantage les déchets de chantiers, le canton et les milieux de la construction ont actualisé le guide technique.

Le Valais veut améliorer l'utilisation de matériaux recyclés sur le marché de la construction. Le guide technique en la matière a été actualisé conjointement par le canton et les milieux de la construction.

«Après la parution du premier guide en 2016, une évolution vers une meilleure valorisation des déchets de chantier minéraux s'est opérée, mais les efforts vers une véritable économie circulaire doivent encore se poursuivre», indiquaient jeudi tous les partenaires dans un communiqué commun.

La nouvelle édition du document, qui intègre les nouvelles ordonnances et normes fédérales ainsi que les avan-

cées de la recherche en matière de déchets, «se veut avant tout pratique». Elle sera présentée en mars 2024 lors de séances d'informations dédiées aux collectivités publiques, maîtres d'ouvrage et différents acteurs du marché de la construction qui doivent «intensifier leur dialogue» en la matière, estime dans la préface le conseiller d'Etat Franz Ruppen.

Dans le détail, le guide définit les conditions cadres pour une augmentation de l'utilisation des matériaux de recyclage sur les chantiers valaisans et formule les exigences à respecter pour obtenir des enrobés, bétons et graves de recyclage de haute qualité. Il décrit les spécificités d'utilisation de

ces produits de recyclage à chaque étape de projet et de chantier. Il définit également les rôles et tâches des différents acteurs et intervenants.

A intégrer dès le tout début des projets

Le maître d'ouvrage doit, dès le tout début de son projet, penser à l'intégration de matériaux minéraux de recyclage, en informer les bureaux d'ingénieurs ou d'architectes mandatés, qui s'impliquent aussi dans le processus, explique Franz Ruppen. Le fournisseur procurera à l'entrepreneur des matériaux recyclés de qualité. L'entrepreneur, quant à lui, mettra en œuvre ces matériaux de manière in-



Le guide intègre désormais les nouvelles ordonnances et normes fédérales et les avancées de la recherche en matière de déchets. KEYSTONE/JEAN-CHRISTOPHE BOTT/A

telligente et respectueuse de l'environnement, poursuit-il.

Ce travail de mise à jour a été effectué conjointement par des partenaires publics et privés. Les services valaisans de la mobilité, de l'environnement, de la construction des routes nationales ainsi que le service immobilier et patri-

moine y ont pris part tout comme l'Association valaisanne des entrepreneurs, celle de l'industrie des graviers et du béton et celle des services techniques communaux, ainsi que les ingénieurs et architectes Valais et la section valaisanne de la Société suisse des ingénieurs et architectes. ATS